



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

**Absents excusés** : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

**Secrétaire de séance** : Anne-Emmanuelle LECLERE

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 - **Présents** : 11 - **Votants** : 13

**Date de la convocation** : le 5 avril 2024

**Date de publication** : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

\*\*\*\*\*

### VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Coline MARGUERETTAZ et Joël ARPIN ne prennent pas part au vote.

Madame Anne-Emmanuelle LECLERE présente au Conseil municipal le tableau des subventions en numéraire à allouer aux associations au titre de l'année 2024. La répartition est proposée par la Commission Bureau Information Services « BIS » de la Commune de Séez qui a instruit l'ensemble des dossiers de demandes de subvention le 25 mars 2024. Madame LECLERE rappelle que les associations de la commune bénéficient également de subventions en nature : mise à disposition de salles ou de locaux à titre gratuit, prêt de matériel ou du mini-bus 9 places, mise à disposition de personnel...

Seules les associations ayant déposé dans les délais un dossier de demande de subvention sont éligibles à l'attribution d'une subvention.

ASSOCIATION	Montant proposé au vote du conseil municipal par la commission
LE CHAT SANS TOIT	500,00 €
CHANT'LEVENT	500,00 €
ACTIFORME HAUTE TARENDAISE	700,00 €
JARDIN ALPIN LA CHANOUSIA	1 500,00 €
COMITE DES FÊTES DE SEEZ	500,00 €
L'ASSOCIATION DES AMIS ET DES CHAPELLES DE SEEZ	700,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU CANTON DE BOURG SAINT-MAURICE	300,00 €
ASSOCIATION SAINT-MICHEL	300,00 €
LE TETRAS LIBRE	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	300,00 €
COMITE DEPARTEMENTALE DE LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
COMITE HANDISPORT SAVOIE	100,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE SAVOIE	200,00 €
LOCOMOTIVE	100,00 €
AFM TELETHON DELEGATION DE SAVOIE	100,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA SAVOIE	100,00 €
SEPas IMPOSSIBLE	100,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
ADEPYS 2 SAVOIE	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 400,00 €</b>

ASSOCIATION	Non retenu par la commission
COMICE AGRICOLE DE LA VALLEE DE TARENDAISE	0,00 €
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS	0,00 €
JALMALV SAVOIE	0,00 €
AFSEP	0,00 €
ONAC	0,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE SAVOIE PREVENTION ROUTIERE	0,00 €

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la Commission BIS en date du 25/03/2024 portant propositions d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- D'ALLOUER aux associations les subventions en numéraires indiquées dans le tableau ci-dessus.
- D'INSCRIRE les crédits afférents au budget 2024 de la Commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,  
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,  
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'leclere', written over a horizontal line.